

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 Mars 2026

Procès-Verbal
SEANCE du 05 Mars 2026

L'an deux mil vingt- six, le cinq Mars, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Février 2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11 et 10 pour le CFU

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM DEBLAISE, COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 05 Février 2026

DELIB2026_6 visée Préfecture le 06 Mars 2026

COPIEURS ECOLE

Le maire précise qu'il y avait 2 copieurs à l'école (1 reconditionné noir/blanc et 1 Couleur/Noir/blanc). Le 1^{er} ne fonctionne plus et le second menace de s'arrêter également, il n'est plus sous maintenance depuis 2024, fait un bruit anormal et le technicien a des difficultés pour retrouver les pièces de rechange.

Compte tenu des effectifs, il propose que soit installé 1 copieur Couleur/noir/blanc et présente les devis.

Vu la durée de garantie proposée et conditions, le conseil municipal décide de retenir Le modèle HP E786 de la Société KOESIO pour un montant de 3 900€ HT soit 4 680 € TTC.

Cet achat sera réglé sur l'article 21848

DELIB2026_7 visée Préfecture le 06 Mars 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 MAIRIE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 Septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 06 Octobre 2023

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de CRAVANS

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

COMMUNE DE CRAVANS

Séance du 05 Mars 2026

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que la maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de : Mme GLODT Viviane

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|---|
| Dépenses | Prévu : | 1 172 963.94 |
| | Réalisé : | 489 467.76 (compris résultat antérieur reporté) |
| | Reste à réaliser : | 35 783.76 |
| Recettes | Prévu : | 1 172 963.94 |
| | Réalisé : | 401 137.34 |
| | Reste à réaliser : | 0.00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|---|
| Dépenses | Prévu : | 1 403 417.79 |
| | Réalisé : | 509 997.04 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 1 403 417.79 |
| | Réalisé : | 1 436 328.90 (compris résultat antérieur reporté) |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|-------------|
| Investissement : | - 88 330.42 |
| Fonctionnement : | 926 331.86 |
| Résultat global : | 838 001.44 |

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 10 voix pour,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de CRAVANS
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 Mars 2026

DELIB2026_8 visée Préfecture le 06 Mars 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

LOTISSEMENT DES MOULINS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 Septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 06 Octobre 2023

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Lotissement des Moulins de CRAVANS

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence: Mme Viviane GLODT

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit ;

Investissement

Dépenses Prévu : 165 468.67
 Réalisé : 153 771.65 (compris résultat antérieur reporté)

Recettes Prévu : 165 468.67
 Réalisé : 128 445.35

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 128 742.67
 Réalisé : 128 730.15

Recettes Prévu : 373 239.94
 Réalisé : 389 910.61 (compris résultat antérieur reporté)

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|-------------|
| Investissement : | - 25 326.30 |
| Fonctionnement : | 261 180.46 |
| Résultat global : | 235 854.16 |

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité des suffrages exprimés, 10 voix pour,

COMMUNE DE CRAVANS

Séance du 05 Mars 2026

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Lotissement des Moulins de CRAVANS

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIB2026_9 visée Préfecture le 06 Mars 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'année 2025 le 05 Mars 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif (compte financier) fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 154 540.07
- un excédent reporté de : 771 791.79
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 926 331.86

- un déficit d'investissement de : 88 330.42
- un déficit des restes à réaliser de : 35 783.76
Soit un besoin de financement de 124 114.18

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT : 926 331.86
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 124 114.18
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 802 217.68
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Déficit : 88 330.42

DELIB2026_10 visée Préfecture le 06 Mars 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE : Lotissement des Moulins

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'année 2025 le 05 Mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 46 576.51
- un excédent reporté de : 214 603.95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 261 180.46

- un déficit d'investissement de : 25 326.30

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 261 180.46
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT : 25 326.30

AVIS SUR MOTION EN FAVEUR FILIERE COGNAC

Le Maire présente un projet de motion en faveur de la filière cognac qui a été élaborée par la Communauté de Communes de Haute Saintonge, en lien avec l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de Charente-Maritime. Cette motion vise à appeler formellement le gouvernement français à accompagner activement la filière

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 Mars 2026

auprès de la Commission européenne afin que les mesures de soutien annoncées puissent aboutir.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette présentation.

TRAVAUX DE VOIRIE : ROUTE DU GERZEAU (Tranche 2 communautaire)

Le maire présente le devis des travaux d'aménagement de la Route du Gerzeau (Tranche 2 communautaire). Cela concerne la réfection de la voirie en enrobé à chaud sur 250 m, création d'un cheminement piéton sur 85 m et création de puisards, ce devis est établi dans le cadre du marché à bons de commandes de la CDC.

Il s'élève à 78 092.81 € TTC et à 1 382.88 €TTC pour la partie marquage – piquetage – géo-référencement.

Le conseil Municipal, considérant que ces travaux avaient été envisagés depuis un certain temps, donne son accord et autorise le Maire à signer le bon de commande.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis pour remettre aux normes certains points électriques aux salles associatives ; devis de ELEREA Electricité pour 638.25 € HT soit 765.90 €TTC

PLANNING DES ELECTIONS

Les élections municipales vont se dérouler le Dimanche 15 Mars. Un tableau de permanences est établi pour tenir le bureau de vote.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait part d'une demande d'une personne qui désire installer un atelier de sophrologie

La séance est levée à 20 H 35